PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 DÉCEMBRE 2019

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, *Échevins*
Mmes et Mrs Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

-

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 09 décembre 2019, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 17 décembre 2019

à 20h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Démission d'une conseillère communale - Acceptation

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à accepter de la démission de Madame Maryline GODEFROID de son mandat de conseillère communale à la Ville de Binche.

Acceptation de la démission de Mme Maryline Godefroid

Accord à l'unanimité

Arrivée(s) : Mr Alexandre BALOURDOS

2. Vérification des pouvoirs du quatrième conseiller suppléant du groupe PS - Prestation de serment

- **INSTALLATION**

Après vérification des pouvoirs, le quatrième conseiller suppléant du groupe PS est invité à prêter serment afin d'être installé dans sa fonction de conseiller communal.

Prestation de serment de Mr Alexandre Balourdos

3. Tableau de préséance des membres du Conseil communal

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter l'ordre de préséance des membres du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

4. Règlement général de Police - Modification

- **DECISION**

Dans le cadre de la planification d'urgence, le Conseil communal est invité à modifier les articles 12, §3 et 33, §§ 1er et 2 du Règlement général de police du 16 décembre 2014 relatifs aux rassemblements sur la voie publique et aux fêtes et divertissements accessibles au public.

Accord à l'unanimité

5. Règlement général de Police - Règlement général sur les inhumations/les incinérations et les cimetières - Modification

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement complémentaire au règlement général de police du 16 décembre 2014 sur les inhumations, les incinérations et les cimetières.

Accord à l'unanimité

GESTION ET PROSPECTIVE

6. Convention d'utilisation FAS (Federal Authentification Service) dans le cadre de la mise en place de l'e-guichet (Teleservice)

- **APPROBATION**

Dans le cadre de la mise en place de l'e-guichet (Télé Service) une authentification des citoyens est utile et nécessaire pour sécuriser les demandes de ces derniers. Afin d'avoir accès au système d'authentification mis en place par le Service Public Fédéral, une convention d'utilisation de ce système doit être signée par la Ville de Binche. Le Conseil communal est invité à approuver cette convention.

Mr Calvagna demande quels sont les documents qui pourront être obtenus via les guichets.

Mr Devin précise que ce dossier concerne l'accès par la Ville de Binche au système d'identification mis en place par le Service Public Fédéral. Cette identification permettra de reconnaître de manière certaine le citoyen qui sollicitera des documents personnels tels que des documents d'Etat civil ou de Population.

Accord à l'unanimité

PREVENTION

7. Règlement d'ordre intérieur relatif à la fonction de gardien de la paix et de gardien de la paix constatateur

- **DECISION**

En vue de répondre aux conditions fixées par la loi relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119bis de la nouvelle loi communale, un règlement d'ordre intérieur spécifique aux gardiens de la paix est

créé. Ce règlement fixe les règles de déontologie auxquelles les gardiens de la paix doivent répondre. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur ce règlement d'ordre intérieur.

Mr Piret demande si les agents concernés par ce « Règlement d'Ordre Intérieur » sont déjà en place.

Mr Devin indique qu'effectivement cette équipe existe, qu'il s'agit des agents « Gardiens de la Paix » et qu'ils sont reconnaissables par leur tenue de couleur mauve. Il convient, via ce dossier, de s'adapter à l'exigence du Service Public Fédéral Intérieur qui subsidie le Service annuellement, à hauteur de plus de 70.000 EUR. Le Service Public Fédéral requiert l'adoption d'un "ROI" qui définit des obligations déontologiques, éthiques en matière de tenue et de détention de cartes, auxquelles devront satisfaire les agents déjà présents au sein des Services de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

8. Tutelle CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2019 - Modification budgétaire n° 1 des Services ordinaire et extraordinaire

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la Modification budgétaire n° 1 des Services ordinaire et extraordinaire du budget 2019 du CPAS.

Mr Fayt présente la modification budgétaire.

La modification n° 1 du budget de l'exercice 2019 concerne les services ordinaire et extraordinaire.

1° - SERVICE ORDINAIRE

*Le service ordinaire se clôture par un **nouveau résultat** porté à **26.807.529,12 €** en recettes et en dépenses.*

*Le boni **ordinaire** présumé au 01 janvier 2019 est ajusté au montant du **résultat** du **compte budgétaire 2018** qui s'élève à **484.169.03 €.***

***EXERCICES ANTERIEURS** :*

*Le montant des majorations des dépenses sur exercices antérieurs s'établit à **99.981,14** €.*

Ces inscriptions supplémentaires sont notamment destinées au paiement des décomptes des factures d'assurances accident de travail pour l'exercice 2017.

Des récupérations de recettes sur exercices antérieurs ont été effectuées ; il s'agit essentiellement des récupérations du solde des subventions pour le R.I. dues par l'Etat, des remboursements de divers montants dont notamment, certaines aides sociales et diverses interventions des autres pouvoirs publics dans les charges de traitements.

EXERCICE EN COURS :

RECETTES ET DEPENSES NON VENTILABLES

En dépense, augmentation du crédit pour les cotisations à payer au Service Médical du Travail (Liantis).

FONDS

La recette relative au Fonds Spécial de l'Aide Sociale a été diminuée à concurrence de 139.426,91 €.

PRELEVEMENTS

En dépenses, inscription d'un montant de 244.665,27 € concernant un prélèvement destiné à la constitution d'un fonds de réserve ordinaire disponible (PIIS) et inscription d'un montant de 98.189,37 € pour la constitution d'un fonds de réserve ordinaire.

En recettes, un montant de 294.506,97 € est inscrit afin d'effectuer un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire disponible (PIIS).

ADMINISTRATION GENERALE

Les dépenses de personnel ont été majorées afin de pourvoir au remplacement du personnel statutaire (qui prend ses congés maladies).

Pour les frais de fonctionnement il y a peu de changement.

En recette, il y a peu de modification.

PATRIMOINE PRIVE

En dépenses, des crédits ont été inscrits afin de sécuriser les bâtiments situés à la rue de la Triperie, 12-14.

MEDIATION DE DETTES

Peu de modification au niveau des recettes et des dépenses.

FONDS ENERGIE

Les dépenses de traitement de la fonction sont en légère baisse.

Au niveau des charges de fonctionnement, les crédits budgétaires concernant le financement du projet "PAPE" sont diminués.

Les dépenses de transferts ont été adaptées en fonction des subsides octroyés dans le cadre de la fourniture d'énergie.

Les recettes de transfert ont été adaptées en fonction des subsides octroyés.

AUTRES ACTIONS SOCIALES

Les dépenses de transfert ont été très légèrement diminuées en fonction des subsides promis.

Les recettes sont réajustées en fonction des changements effectués au niveau des articles budgétaires de dépenses.

AIDE SOCIALE

Les dépenses de personnel augmentent suite à l'engagement de personnel contractuel supplémentaire.

Au niveau des charges de fonctionnement, les crédits budgétaires sont adaptés principalement au niveau des frais de correspondance et de téléphone.

En ce qui concerne les dépenses de transferts de l'aide sociale, un crédit est prévu pour le remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus et non perçus du service ordinaire.

On note principalement une majoration des recettes de transferts provenant des subventions du Ministère Fédéral pour le R.I.

MAISON DE REPOS et/ou MRS

Les charges salariales de la Maison de Retraite sont en augmentation suite à l'intégration des renforts vacances.

Au niveau des frais de fonctionnement, ce sont principalement les frais de procédure et de poursuite qui augmentent.

En ce qui concerne les dépenses de transferts, un crédit est prévu pour le remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus et non perçus du service ordinaire.

Les recettes de prestations sont légèrement majorées suite à l'indexation du prix de journée d'hébergement à partir du 01/09/2019.

Les recettes de transfert ont été adaptées en fonction des différents subsides.

NEW MR

Les dépenses de fonctionnement relatives à la nouvelle maison de repos ont été diminuées car les travaux ne débuteront qu'en 2020.

CRECHE

En dépenses, les charges salariales du personnel de puériculture contractuel sont en hausse suite de l'engagement d'une puéricultrice supplémentaire sur l'ensemble de l'année et l'engagement de personnel d'entretien contractuel en renfort.

En dépenses de transferts, un crédit est prévu pour le remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus et non perçus du service ordinaire.

En recettes, pas de modification au niveau des recettes de prestation.

INTIATIVE LOCALE D'ACCUEIL

Il n'y pas de modification des dépenses de personnel.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il y a une légère diminution suite à l'adaptation des charges locatives.

Les crédits relatifs aux dépenses de transfert augmentent au niveau de l'aide sociale en espèces.

Un montant de 97.649,66 € est inscrit à titre de prélèvement pour la constitution d'un fonds de réserve ordinaire disponible, un montant de 1.680,72 € est inscrit pour la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire.

Il n'y a pas de modification des recettes, si ce n'est la constitution d'un fonds de réserve ordinaire provenant du compte de l'exercice 2018.

SERVICE D'AIDE FAMILIALE

Au niveau des charges salariales du personnel, il y a peu de changement. Si des augmentations ont eu lieu, elles sont compensées par les subsides.

En dépenses de transferts, un crédit est prévu pour le remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus et non perçus du service ordinaire.

BABY-SITTING & SERVICE DE GARDE A DOMICILE

Peu de modification.

MAGASIN

En dépenses, augmentation des fournitures techniques destinées à la revente directe.

Les recettes de prestations relatives au produit de la vente de produits ont été adaptées en fonction de l'augmentation en dépense.

AUTRES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES

Au niveau des frais de personnel, les crédits ont été adaptés suite au transfert d'un agent définitif et son remplacement par un agent contractuel.

Au niveau des frais de fonctionnement, les crédits ont été adaptés suite de l'achat d'un nouveau véhicule

TAXI SOCIAL

Les dépenses légèrement à la hausse suite à l'entretien des véhicules.

Il n'a pas d'augmentation au niveau des recettes de prestations.

REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Les dépenses salariales de la fonction enregistrent une augmentation.

Les dépenses de fonctionnement sont revues à la hausse (achat de matériel pour les préformations)

Au niveau des dépenses de transfert, les crédits ont été adaptés. Les crédits relatifs au paiement des primes de tutorat et activa ont diminués. Le nombre d'articles 60 a été adapté.

Les recettes de transfert sont adaptées en fonction des articles 60.

ENTREPRISE DE FORMATION PAR LE TRAVAIL

Suppression de la plupart des crédits budgétaires prévus à cette fonction suite au fait que le projet n'a pas retenu.

HABITATIONS POUR PERSONNES AGEES

Il n'y a pas de modification significative à cette fonction.

LOGEMENTS DE DEPANNAGE

Au niveau des charges, on note une augmentation des fournitures pour le bâtiment.

En dépenses de transferts un crédit est prévu pour le remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus et non perçus du service ordinaire.

LOGEMENT POUR SANS ABRIS

Des crédits supplémentaires concernent principalement l'aménagement du bâtiment sont prévus.

Les dépenses de dettes ont été adaptées en fonction des tableaux des prévisions des charges d'emprunt remis par les banques.

2° - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire se termine par un total en recettes de 29.741.134,19 € et un total en dépenses de 28.680.456,71 €.

ADMINISTRATION CENTRALE

En dépenses d'investissements, un crédit budgétaire de 2.500,00 € est prévu à l'article 104/74253 pour l'achat de matériel informatique.

Financé par un emprunt à charge du CPAS.

PATRIMOINE PRIVE

Inscription d'un crédit budgétaire d'un montant de 10.000,00 € destiné à la réalisation de travaux de consolidation dans le bâtiment sis rue de la Triperie 12-14.

Financé par un emprunt à charge du CPAS.

MAISON DE REPOS

Au niveau des dépenses d'investissements, inscription de crédits supplémentaires suivant détails ci-après :

Art.8341/72353	*Remplacement des batteries du condensateur*	*10.500,00 €*
Art.8341/72353	*Placement de barrières infrarouges aux ascenseurs*	*7.000,00 €*
Art.8341/72353	*Réparation de la toiture*	*15.000,00€*
Art.8341/74452	*Achat d'une autolaveuse autoportée*	*10.500,00 €*
Art.8341/74452	*Achat d'armoire à mops*	*1.500,00 €*
Art.8341/74452	*Achat d'une chaise de massage*	*1.000,00 €*
Art.8341/74452	*Achat de matériel pour l'animation*	*1.500,00 €*

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du CPAS.

CRECHE

Inscription en dépenses d'investissements, des montants suivants :

Art.8351/72353	*Achat de tentures & stores*	*9.000,00e€*
Art.8351/72353	*Réparation de la toiture*	*100.000,00 €*
Art.8351/73351	*Honoraires architectes*	*10.000,00 €*
Art.8351/74452	*Achat de mobilier intérieur*	*5.000,00 €*
Art.8351/74452	*Achat de matériel d'insonorisation*	*2.000,00 €*
Art.8351/74452	*Achat d'électroménagers*	*2.000,00 €*
Art.8351/74452	*Achat de jeux pour enfants*	*6.000,00 €*
Art.8351/74452	*Achat de poussettes*	*3.000,00 €*

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du CPAS.

MAGASIN

En dépenses d'investissements, un crédit budgétaire de 25.000,00 € est prévu à l'article 8447/74452 pour l'achat de matériel informatique.

Financé par un emprunt à charge du CPAS.

TAXI SOCIAL

Inscription en dépenses d'investissements, des montants suivants :

Art.84492/74352	*Achat d'un véhicule*	*25.000,00 €*
Art.84492/74552	*Aménagement véhicule PMR*	*25.000,00 €*

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du CPAS.

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Inscription en dépenses d'investissements, des montants suivants :

Art.8451/72353	*Aménagement du bâtiment*	*187.000,00 €*
Art.8451/73351	*Honoraires architectes*	*18.000,00 €*
Art.8451/72360	*Aménagement local préformation*	*315.000,00 €*
Art.8451/73360	*Honoraires architectes*	*35.000,00 €*
Art.8451/74452	*Achat d'électroménagers*	*2.500,00 €*
Art.8451/74452	*Installation de convecteurs*	*2.000,00 €*
Art.8451/74452	*Achat d'une machine à laver et d'un séchoir*	*2.000,00 €*

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du CPAS.

ENTREPRISES DE FORMATION PAR LE TRAVAIL

Inscription en dépenses d'investissements, des montants suivants :

Art.8452/72360	*Aménagement du bâtiment*	*200.000,00 €*
Art.8452/73360	*Honoraires des plans d'aménagement en cours*	*13.310,00 €*

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du CPAS.

HABITATIONS POUR PERSONNES AGEES

En dépenses d'investissements, 10.000,00 € prévus pour l'installation de douches PMR.

Financé par un emprunt à charge du CPAS.

L'injection du résultat du compte budgétaire 2018, l'augmentation de l'intervention communale ainsi que l'enregistrement des recettes aux exercices antérieurs ainsi que l'utilisation du fonds de réserve prévu à l'ordinaire permettent d'équilibrer cette modification budgétaire n°1.

Mr Calvagna relève un mali de 1.365.000 EUR au sein de cette modification budgétaire.

Mr Fayt répond que le mali constaté dans cette modification budgétaire est dû à une conjonction de plusieurs facteurs notamment relatifs aux salaires des membres du personnel, aux remboursements INAMI ou encore à l'implémentation ou à la mise en conformité d'infrastructures. Il relève que la situation des Cpas en Wallonie n'est pas brillante. Pourtant, il indique que le Cpas n'a pas touché, à l'issue de cette modification budgétaire, à la provision de 500.000 EUR pour

risques et charges, lui octroyée par la Ville, il y a plusieurs années de cela. Par ailleurs, il relève qu'aucun licenciement n'a été effectué en 2019 et pour des raisons économiques. Il souligne que le Cpas doit avoir égard, dans le cadre de sa gestion et de ses perspectives budgétaires, à la situation de la Ville et en ce sens il annonce que le budget 2020 du Cpas sera présenté à l'équilibre.

Mr Calvagna demande si Mr Fayt n'est pas inquiet de la situation du Cpas pour la suite.

Mr Fayt explique que les actions menées par le Cpas ont un coût. Il constate sur les dernières années une augmentation du nombre de personne bénéficiant du revenu d'intégration sociale, une hausse également du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide du Cpas ou encore un accroissement du nombre de personnes bénéficiant d'un contrat qualifié d'art.60 et octroyé par la Cpas. Il fait référence à un courrier de la Fédération des Cpas en Wallonie et qui relate toutes les inquiétudes de ces derniers quant à leurs perspectives financières.

Mr Devin relève qu'il n'y a aucune augmentation de la dotation de la Ville au Cpas afin de boucler cette modification budgétaire. Par ailleurs, il précise que le Cpas va recevoir dans les prochains jours, un courrier annonçant la notification officielle d'un subside de 12.200.000 EUR afin de construire une nouvelle maison de repos. La Ministre des Affaires Sociales en Wallonie s'est engagée à un maintien, durant 2 ans, du dispositif des ALE, le temps d'évaluer ce système. L'on entend dire que dans les grandes villes, les Cpas sont en faillite. Il y a certes des grands problèmes quant aux financements de ces derniers qui font face à des défis liés à une concentration de la paupérisation. Il constate qu'à Binche et sur les dernières années, l'augmentation du nombre de personnes relevant du revenu d'intégration sociale n'est pas importante. Il souligne que la Ville octroie 3 grands types de dotations dans le cadre de ces dépenses de transfert, d'une part à la Police et la dotation augmentera de 90.000 EUR en 2020 par rapport à son niveau de 2019 et d'autre part la Ville octroie une dotation au Cpas et à la Zone Hainaut Centre. Au sein de cette Zone Hainaut Centre, le Gouvernement wallon a annoncé la prise en charge progressive, par tranche de 20% sur 5 ans, des dotations des Villes et Communes aux Zones de Secours. Ceci permettra d'alléger les charges de transfert qui ont fortement augmentées depuis la réforme des Zones de Secours. Il relève également la garantie apportée par le Gouvernement wallon quant à l'indexation du Fonds des Communes. Le budget du Cpas représente 26.000.000 EUR annuels. Il y a un respect à avoir, selon Mr Devin, entre la Ville et le Cpas afin de trouver un équilibre financier qui soit pérenne. Le débat sera à poursuivre en janvier, lors de la présentation du budget du Cpas à la Tutelle de la Ville.

Accord à l'unanimité

FINANCES

9. Contrat de gestion 2019/2020 entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre - ACTV

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion du contrat de gestion 2019/2020 entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre - ACTV.

Mr Piret indique avoir entendu parler des problèmes de gestion au sein de la télévision locale ACTV. Il demande quelles seront les conséquences pour la Ville si ACTV n'arrivait pas à dépasser les problèmes auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

Mr Devin indique avoir une bonne connaissance du dossier. Une réunion au sein de la CUC est prévue avec le manager de crise désigné en soutien à Antenne Centre Télévision. La Ville de Binche a inscrit à son budget 2020, un renforcement de la dotation à ACTV tel qu'il avait été sollicité par le Conseil d'Administration de la télévision locale aux différentes Villes et Communes partenaires en 2019, soit une augmentation de 1 EUR par habitant de la dotation versée par les différentes Villes et Communes. Seule la Ville de Binche a réagi positivement à cette demande et a dès lors inscrit les montants nécessaires à son budget 2020. Il apparaît que les autres Villes et Communes partenaires d'Antenne Centre Télévision n'ont pas répondu positivement et de sorte que la Ville de Binche ne versera pas le complément de dotation tel qu'il a été sollicité par Antenne Centre. Des discussions sont actuellement en cours sur le pôle image où une collaboration entre Antenne Centre Télévision et Télé MB, est par exemple envisagée. Mr Devin dit suivre attentivement l'évolution de la situation qui semble préoccupante. Au-delà des problèmes financiers, il estime que l'on doit pouvoir déterminer quels sont les objectifs et les missions d'une télévision locale et que le débat en cours, au sein de la Wallonie, doit porter sur ces objectifs et missions.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

10. Convention de subvention au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - "Wifi4 Eu"

- **RATIFICATION**

Dans le cadre de l'appel à projet "Wifi4 Eu", la Ville de Binche a obtenu un subside de 15.000 € pour développer du WIFI gratuit au sein de l'entité. Afin de valider le coupon, une convention doit être signée entre la Ville de Binche et la commission européenne. Le Conseil communal est invité à ratifier cette convention.

Mr Devin indique que la Ville a reçu de la Wallonie des subsides pour l'installation de 2 points Wifi public. La Grand-Place est l'un des 2 points concernés par une telle couverture Wifi.

Mr Balourdos indique qu'en raison d'un possible conflit d'intérêt, il s'abstiendra sur ce point suite à son contrat de travail qui l'occupe au sein de la Commission Européenne.

Pour: 30

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 1

Alexandre BALOURDOS

11. Subsides 2020 - Agréation de sociétés carnavalesques

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation des sociétés carnavalesques suivantes, qui ont introduit une demande en vue d'obtenir un subside communal dès 2020 et réunissent toutes les conditions requises :
• la société de gilles les Irréductibles de Binche;
• la société de fantaisie les Immortels d'Epinois.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

12. Marché stock voiries et égouttages 2020

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock voiries et égouttages 2020", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf 1650 et le montant estimé du marché "Marché stock voiries et égouttages 2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.657,00 € hors TVA ou 149.624,97 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure ouverte;
- compléter et envoyer l'avis de marché au niveau national;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60 (n° de projet 20200012).

Accord à l'unanimité

13. Marché stock fossés et ruisseaux 2020

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché stock fossés et ruisseaux 2020 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1644 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock fossés et ruisseaux 2020", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 41.313,75 € hors TVA ou 49.989,64 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 877/731-60 (n° de projet 20200013).

Accord à l'unanimité

14. Marché stock voiries agricoles 2020

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock voiries agricoles 2020", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf 1649 et le montant estimé du marché "Marché stock voiries agricoles 2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.279,50 € hors TVA ou 49.948,20 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 621/731-60 (n° de projet 20200014).

Accord à l'unanimité

15. Marché stock 2020 - Réparations ponctuelles des toitures dans les écoles communales

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock 2020 - Réparations ponctuelles des toitures dans les écoles communales", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1652 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock 2020 - Réparations ponctuelles des toitures dans les écoles communales". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 94.310,00 € hors TVA ou 99.968,60 €, 6% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, 722/723-60 (n° de projet 20200010) ;

Accord à l'unanimité

16. Marché stock 2020 - Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock 2020 - Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1654 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock 2020 - Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 47.169,81 € hors TVA ou 50.000,00 €, 6% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 722/723-52 (n° de projet 20200008).

Accord à l'unanimité

17. Marché stock 2020 - Travaux de peintures dans les écoles communales

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock 2020 - Travaux de peintures dans les écoles communales", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1653 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock 2020 - Travaux de peintures dans les écoles communales ". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 47.169,81 € hors TVA ou 50.000,00 €, TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 722/724-52 (n° de projet 20200009).

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

18. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019

- **APPROBATION**

L'IDEA tiendra son Assemblée générale ordinaire le 18 décembre 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 et 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Accord à l'unanimité

19. ORES Assets - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019

- **APPROBATION**

ORES Assets tiendra son Assemblée générale, le 18 décembre 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Accord à l'unanimité

20. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019

- **APPOBATION**

HYGEA tiendra son Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pour: 30

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 1

Thomas FERRARI

21. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 19 décembre 2019

- **APPROBATION**

L'IGRETEC tiendra son Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Accord à l'unanimité

22. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019

- **DECISION**

L'AIOMS tiendra son Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

23. Renouvellement de la convention avec l'Asbl Terre pour la collecte des déchets textiles ménagers sur l'entité Binchoise

- **DECISION**

La collecte des déchets textiles ménagers est soumise à conclusion d'une convention entre la commune et le collecteur. La convention de deux ans établie avec l'Asbl Terre pour la collecte des déchets textiles ménagers par conteneur à vêtements arrivera à terme le 11 janvier 2020. Le Conseil communal est invité à valider la reconduction de la convention avec l'Asbl Terre.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

24. ESAHR - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2019/2020 - Prise de connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Études du 22 juin 2019 et du nouvel horaire de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Etudes, du 22 juin 2019 de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

PCDR

25. Lancement d'une Opération de Développement Rural - Décision de principe

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le principe de mener une Opération de Développement Rural au sein de la Commune de Binche.

Mr Calvagna demande si ce dossier concerne une nouvelle opération de Rénovation Urbaine. Il constate en effet que les objectifs et les ambitions de ce dossier se rapprochent, selon lui, fortement d'une opération de Rénovation Urbaine telle que menée actuellement en Centre-Ville.

Mr Devin indique qu'il s'agit effectivement d'un dossier ambitieux qui est le parallèle de la Rénovation Urbaine sur les territoires ruraux de la Ville.

Mr Van Houter précise avoir discuté du dossier en Commission de Rénovation Urbaine. La Rénovation Urbaine concerne le centre ancien tandis que le PCDR (Plan communal de développement rural) concernera le reste du territoire non caractérisé comme urbain et qui relève de la ruralité. Différents axes de travail seront possibles dans le cadre de ce PCDR. L'objectif sera de co-construire le projet avec les citoyens. En ce sens, les 8 entités de la Ville feront l'objet d'une réunion citoyenne, ces 8 réunions seront dès los organisées prochainement. Une fois que le PCDR aura pu être approuvé, des subventions importantes pourront être sollicitées par la Ville afin de concrétiser les actions inscrites au sein de ce PCDR et qui concerneront le développement rural. Toute l'entité est concernée par ce PCDR hormis le Centre ancien qui ne pourra pas être couvert.

Accord à l'unanimité

CULTURE

26. Convention 2019 - Ville de Binche/Asbl Les Amis de Binche Culture/Centre Culturel Régional du Centre - Délégation de l'exécution de la convention de l'Asbl Les Amis de Binche Culture - Participation financière de la Ville de Binche au Centre Culturel Régional du Centre

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité:
- à marquer son accord sur les termes de cette convention;
- à marquer son accord sur la substitution de la Ville de Binche par l'Asbl "Les Amis de Binche Culture" dans le cadre de cette convention.

Mr Devin demande à Mr Somers quand le projet de convention a été reçu au sein de la Ville.

Mr Somers répond que le document a été reçu en septembre.

Mr Devin souhaite que, pour les prochaines années, ce dossier puisse être présenté plus tôt.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

27. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue de la Coopération n° 10

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue de la Coopération n° 10.

Accord à l'unanimité

28. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Epinois à la rue Vanquelefs n° 134

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Epinois à la rue Vanquelefs n° 134.

Accord à l'unanimité

29. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies à la rue Madeleine n° 180 et instauration d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite au n° 172

- **ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies à la rue Madeleine n° 180 et à instaurer un

emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite au n° 172.

Accord à l'unanimité

30. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Péronnes-lez-Binche à la rue Evence

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire abrogeant l'interdiction de stationner dans la rue Evence à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

31. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2019

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 12 novembre 2019.

Accord à l'unanimité sans remarque

Accord à l'unanimité

POINTS COMPLÉMENTAIRES

FISCALITE

32. Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - Loi du 13.04.2019 (M.B.30.04.2019)

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - Loi du 13.04.2019 (M.B.30.04.2019) s'appliquant à tous les règlements-taxes pour les exercices 2020 à 2025.

Accord à l'unanimité pour l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Divers:

Mr Piret indique que plusieurs Conseillers communaux sont en responsabilité dans différentes structures, dont des Asbl, et rappelle à tous la nécessité d'implémenter les informations dans le registre « UBO », pour le 31 décembre 2019, sans quoi les Asbl qui n'auraient pas respecté ces obligations seraient redevables d'amendes.

Mr Ferrari demande une mise à jour de l'information relative à la rue de la Nouvelle Synthèse. Lors d'un précédent Conseil communal, il avait sollicité le replacement du dispositif interdisant la circulation sur une portion de cette voirie et déplacé par un riverain. Il confirme donc que les dispositifs ont été remis à leurs emplacements d'origine. Par ailleurs, il souligne l'importance de la présence des différents représentants désignés par le Conseil communal au sein des structures, et notamment des Asbl, afin de permettre à ces organes de prendre les décisions nécessaires.

Mr Urbain indique, à la suite de Mr Ferrari, que plusieurs Asbl au sein desquelles le Conseil communal désigne les membres, ne sont pas en ordre de publication. En effet, il constate qu'il est toujours renseigné en tant que membre au sein d'Asbl pour lesquelles il n'est plus désigné par la Ville. Il demande aux Asbl d'être attentives à la mise à jour de leur publication.

Mr Devin, en réponse à Mr Ferrari, indique que s'il est particulièrement ingrat de participer à des assemblées générales au sein desquelles peu de décisions sont prises, il est du devoir des personnes désignées par le Conseil communal d'y être présentes et rejoint en ce point la remarque formulée par Mr Ferrari. Concernant la rue de la Nouvelle Synthèse, Mr Devin indique bien connaître la situation. Les dispositifs ont systématiquement été déplacés par un riverain à la suite de leur remise en place par le Service des Travaux. La situation a été dénoncée à la Police.

Mr Ferrari demande que la Ville puisse envisager l'implémentation d'un autre dispositif et qui ne pourra être déplacé.

Mr Devin, concernant le registre « UBO », précise qu'une invitation va être lancée au secteur associatif local afin que les vœux de la Ville puissent être remis. Dans le cadre de cette rencontre, une information sera remise par la Ville aux représentants des Asbl afin de leur rappeler leurs principales obligations légales dont la mise à jour du registre « UBO ».

Prise de connaissance

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 17 décembre 2019 à 20h30

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Personnel employé statutaire - Congé pour convenances personnelles suite au dépassement des limites du congé pour stage	Pers.
2	Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement de ce représentant	Eco.
3	Enseignement primaire - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine - Du 6 janvier 2020 au 5 janvier 2021	Ens.
4	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 16 périodes par semaine à partir du 2 septembre 2019	Ens.
5	Enseignement maternel - Année scolaire 2019/2020 - Organisation de la rentrée scolaire à partir du 1er octobre 2019 - Désignation et affectation des institutrices maternelles définitives et temporaires	Ens.
6	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine du 7 mars 2018 au 30 mars 2018	Ens.
7	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
8	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes par semaine à partir du 4 novembre 2019	Ens.
9	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine à partir du 23 octobre 2019 et démission au 19 novembre 2019	Ens.
10	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 13 périodes par semaine à titre temporaire dans un emploi non vacant à partir du 2 octobre 2019	Ens.
11	Enseignement maternel - Année scolaire 2019/2020 -	Ens.

	Ratification de la délibération du 19 août 2019 point 22 relative à l'organisation de l'enseignement par immersion en anglais dans les implantations de la rue du Charbonnage à Estinnes et de la rue Salvador Allende à Leval-Trahegnies en 3ème maternelle	
12	Enseignement maternel - Année scolaire 2019/2020 - Ratification de la délibération du 19 août 2019 point 23 - Désignation d'une institutrice maternelle chargée des cours par immersion linguistique en anglais à titre temporaire à raison de 26 périodes par semaine à partir du 2 septembre 2019	Ens.
13	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
14	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2014 au 30 juin 2015	Ens.
15	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
16	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2010 au 30 juin 2011	Ens.
17	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 04 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
18	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 03 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
19	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
20	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2011/2012 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2011 au 30 juin 2012	Ens.
21	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011 - Désignation personnel PTP - assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2011 au 30 juin 2012	Ens.
22	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2010 au 30 juin 2011	Ens.

23	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 10 décembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
24	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
25	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014-2015- Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2014 au 30 juin 2015	Ens.
26	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2011/2012 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2011 au 30 juin 2012	Ens.
27	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
28	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 02 mars 2015 au 30 juin 2015	Ens.
29	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
30	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
31	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017- Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
32	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
33	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
34	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 07 septembre 2015 au 30 juin 201 6	Ens.
35	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 mars 2016 au 30 juin 2016	Ens.

36	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
37	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
38	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
39	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2015 au 30 juin 2016	Ens.
40	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2014 au 30 juin 2015	Ens.
41	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2014 au 25 février 2015	Ens.
42	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2011/2012 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2011 au 30 juin 2012	Ens.
43	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2010 au 30 juin 2011	Ens.
44	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	Ens.
45	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2011/2012 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2011 au 30 juin 2012	Ens.
46	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
47	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
48	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2013/2014 - Désignation personnel PTP-assistante à une	Ens.

	institutrice maternelle du 01 septembre 2013 au 30 juin 2014	
49	Enseignement maternel - Année scolaire 2015/2016 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016 - Régularisation	Ens.
50	Enseignement maternel - Année scolaire 2015/2016 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016 - Régularisation	Ens.
51	Enseignement maternel - Année scolaire 2014/2015 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 3 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015 - Régularisation	Ens.
52	Enseignement maternel - Année scolaire 2014/2015 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 3 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015 - Régularisation	Ens.
53	Enseignement maternel - Année scolaire 2016/2017 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 - Régularisation	Ens.
54	Enseignement maternel - Année scolaire 2016/2017 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 - Régularisation	Ens.
55	Enseignement maternel - Année scolaire 2016/2017 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 - Régularisation	Ens.
56	Enseignement maternel - Année scolaire 2014/ 2015 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 3 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015 - Régularisation	Ens.
57	Enseignement maternel - Année scolaire 2012/2013 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 19 novembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 - Régularisation	Ens.
58	Enseignement maternel - Année scolaire 2012/2013 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 03 septembre 2012 jusqu'au 26 octobre 2012 - Régularisation	Ens.
59	Enseignement maternel - Année scolaire 2010/2011 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 - Régularisation	Ens.
60	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 1 mars 2013 au 28 juin 2013	Ens.
61	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
62	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011- Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2010 au 30 juin 2011	Ens.
63	Enseignement maternel - Année scolaire 2010/2011 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 1 septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 - Régularisation	Ens.

64	Enseignement maternel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation Personnel APE-Puéricultrice du 01 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 - Régularisation	Ens.
65	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2012/2013 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2012 au 30 juin 2013	Ens.
66	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2010/2011- Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2010 au 30 juin 2011	Ens.
67	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 201/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 31 mars 2018	Ens.
68	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
69	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 décembre 2015 au 30 juin 2016	Ens.
70	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
71	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2015 au 29 février 2016	Ens.
72	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2015/2016 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2015 au 30 juin 2016	Ens.
73	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
74	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
75	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2014 au 30 juin 2015	Ens.
76	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2014/2015 - Désignation personnel PTP-assistant à une institutrice maternelle du 01 avril 2015 au 30 juin 2015	Ens.

77	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2017/2018 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018	Ens.
78	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
79	Enseignement maternel - Arriérés - Année scolaire 2016/2017 - Désignation personnel PTP-assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
80	ESAHR - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2019/2020 - Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitifs à partir du 1er septembre 2019	Ens.
81	ESAHR – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2019/2020 – Grilles-horaires du personnel chargé de cours à partir du 1er septembre 2019	Ens.